

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 04 MARS 2011**

**Nombre de Conseillers**

**en exercice : 15**

**présents : 12**

**Suffrages exprimés : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

L'an deux mil onze

le 4 Mars

le Conseil Municipal de la commune de Hautefage la Tour  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de M Guy VICTOR

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Février 2011

**PRESENTS** : VICTOR Guy, ROGER Jean Claude, LAFOSSE Jean Marie, SABATHE Frank, BRANQUET Sylvie, RICHAUD Aline, GALLI Marie-Laure, DUMAS Jean-Paul, LAHAYVILLE Aimé, BERNOU Christiane, COURTY Jacques, BERDINELLE André.

**EXCUSES** : SIMON Marie France, LACOMBE Jean Claude, COLLIE Patrice.

**Secrétaire de séance** : Mr Frank SABATHE

**Ordre du jour**

- Présentation et vote du Compte administratif 2010 (Commune/Lotissement/Multiservice)
- Présentation et vote du Compte de gestion 2010 (Commune/Lotissement/Multiservice)
- Affectation des résultats 2010 (Commune/Lotissement/Multiservice)
- Contrat cadre d'action sociale
- Cession de la commune à Monsieur Richard OURS de la parcelle cadastrée section D, n° 1244, superficie 34 ca (D.A. N°783J)
- Achat de la parcelle pour l'aménagement du carrefour à l'intersection de la VC 201 et de la VC 536, lieu-dit « Las carbounières »

**10/2011 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2010**

Suffrages exprimés : 11      Pour : 11

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROGER adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2010 qui s'établit ainsi :

**Investissement :**

Dépenses :	Prévus :	390 886.00
	Réalisés :	134 762.04
	Reste à réaliser :	255 164.00
Recettes	Prévus :	390 886.00
	Réalisés :	230 799.52
	Reste à réaliser :	130 344.00

**Fonctionnement :**

Dépenses :	Prévus :	511 970.00
	Réalisés :	368 862.78
	Reste à réaliser :	
Recettes	Prévus :	511 970.00
	Réalisés :	592 829.08
	Reste à réaliser :	

**Résultats de clôture de l'exercice**

Investissement :	96 037.48
Fonctionnement :	223 966.30
Résultat global :	320 003.78

Hors de la présence de Monsieur Guy Victor, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2010.

**11/2011 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010 – COMMUNE**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr Jean-Marc SCHMITZ, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Vote à l'unanimité le compte de gestion 2010 de la commune, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**12/2011 – AFFECTATION DES RESULTATS 2010 - COMMUNE**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 de la commune,

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de	49 500.32
- Un excédent reporté de	174 465.98
- Soit un excédent cumulé de	223 966.30
- Un excédent d'investissement de	96 037.48
- Un déficit des restes à réaliser de	124 820.00
- Soit un besoin de financement de	28 782.52

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 de la commune comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2010 : EXCEDENT	223 966.30
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	28 782.52
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	195 183.78
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	96 037.48

## 13/2011-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET MULTISERVICE 2010

Suffrages exprimés : 11 Pour : 11

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROGER adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif multiservice 2010 qui s'établit ainsi :

### Investissement :

Dépenses :	Prévus :	16 123.00
	Réalisés :	16 121.34
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévus :	16 123.00
	Réalisés :	7 322.00
	Reste à réaliser :	0.00

### Fonctionnement :

Dépenses :	Prévus :	409 306.00
	Réalisés :	390 950.00
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévus :	409 306.00
	Réalisés :	336 850.41
	Reste à réaliser :	0.00

### Résultats de clôture de l'exercice

Investissement :	- 8799.34
Fonctionnement :	- 54 099.59
Résultat global :	- 62 898.93

Hors de la présence de Monsieur Guy Victor, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget multiservice 2010.

## 14/2011 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010 – MULTISERVICE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr Jean-Marc SCHMITZ, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif du Multiservice.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Vote à l'unanimité le compte de gestion 2010 du Multiservice, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## 15/2011 – AFFECTATION DES RESULTATS 2010 - MULTISERVICE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 du multiservice,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un déficit de fonctionnement de	32 055.88
- Un déficit reporté de	22 043.71
- Soit un déficit cumulé de	54 099.59
- Un déficit d'investissement de	8 799.34
- Un déficit des restes à réaliser de	0.00
- Soit un besoin de financement de	8 799.34

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 du multiservice comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2010 : DEFICIT	54 099.59
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	54 099.59

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 8 799.34

## 16/2011 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET REGIE DE LOTISSEMENT 2010

Suffrages exprimés : 11 Pour : 11

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROGER adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif régie de lotissement 2010 qui s'établit ainsi :

### Investissement :

Dépenses :	Prévus :	422 262.00
	Réalisés :	160 614.67
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévus :	422 262.00
	Réalisés :	277 867.12
	Reste à réaliser :	0.00

### Fonctionnement :

Dépenses :	Prévus :	600 000.00
	Réalisés :	193 958.91
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévus :	606 863.00
	Réalisés :	286 081.77
	Reste à réaliser :	0.00

### Résultats de clôture de l'exercice

Investissement :	117 252.45
Fonctionnement :	92 122.86
Résultat global :	209 375.31

Hors de la présence de Monsieur Guy Victor, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget régie de lotissement 2010.

### **17/2011 – EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010 – REGIE LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Mr Jean-Marc SCHMITZ, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif de la Régie Lotissement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,  
Vote à l'unanimité le compte de gestion 2010 de la Régie Lotissement, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **18/2011 – AFFECTATION DES RESULTATS 2010 – REGIE LOTISSEMENT**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010 de la REGIE LOTISSEMENT,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de	0.00
- Un excédent reporté de	92 122.86
- Soit un excédent cumulé de	92 122.86
- Un excédent d'investissement de	117 252.45
- Un déficit des restes à réaliser de	0.00
- Soit un excédent de financement de	117 252.45

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :  
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 de la REGIE LOTISSEMENT comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2010 : EXCEDENT	92 122.86
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	92 122.86

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 117 252.45

## 19/2011-Contrat Cadre d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un contrat cadre d'action sociale afin de proposer ce type de prestations aux agents de la commune, Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot et Garonne peut souscrire un tel contrat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 25,

### **Décide :**

**Article unique :** La commune de Hautefage la Tour charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot et Garonne de lancer une procédure de consultation et de négocier un contrat cadre d'action sociale auprès d'une entreprise proposant ce type de prestations. Ce contrat est ouvert à adhésion facultative. La commune se réserve la faculté d'y adhérer.

Le contrat cadre d'action sociale devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans,
- Effet : premier janvier 2012.

## 20/2011-Cession de la commune à Monsieur OURS Richard (parcelle section D, n° 1244)

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition d'achat de Monsieur Richard OURS de la parcelle cadastrée section D, n° 1244, superficie 34 ca selon le document d'arpentage n° 783J en date du 20/10/2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De vendre à Monsieur OURS Richard, la parcelle située « le bourg », cadastrée section D, n° 1244, d'une contenance totale de 34 ca au prix de quatre vingt euros (80.00€),
- Charge Monsieur le Maire à fournir tous les documents nécessaires à cette cession,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents s'y rapportant.

## 21/2011-Achat parcelle pour aménagement du carrefour A l'intersection de la VC 201 et de la VC 536 – lieu dit « Las carbounières »

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que dans le règlement : pièce graphique du Plan Local d'Urbanisme, la parcelle appartenant à Monsieur LAGARDE Jean, située au lieu-dit « Las carbounières », cadastrée section F, n° 271, est représentée comme emplacement réservé en prévision de l'aménagement du carrefour entre la voie communale 201 et la voie communale 536.

Monsieur le Maire propose d'acquérir cette parcelle afin de sécuriser le carrefour, comme il avait été dit lors de l'approbation du PLU. Il propose un prix d'achat de 1500.00€ pour cette parcelle dont la superficie totale est de 890 m<sup>2</sup>.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'acquérir la parcelle cadastrée section F, n° 271 appartenant à Monsieur Jean Lagarde, au prix de 1500.00 €, dans le but d'aménager et de sécuriser le carrefour de la VC 201 et de la VC 536,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités en vue de cette acquisition et à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- Dit que les crédits seront inscrits au BP 2011.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

La présente séance comprend les délibérations n° 10/2011 au n° 21/2011.

Le Maire,

**Guy VICTOR**

